



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 08 septembre 2022

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	19

Date de la convocation : 02 septembre 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 02 septembre 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le huit septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du deux septembre deux-mil-vingt-deux, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Monsieur DELAMARE Dominique a donné pouvoir à Monsieur COILLER Jean-Paul ; Madame PATENOTTE Isabelle a donné pouvoir à Madame LECOQ Annie ; Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Secrétaire de séance :

Madame NÉE Amélie a été nommée secrétaire de séance.

2022/64 – CHOIX DE L'AMÉNAGEMENT DU PARCOURS DE SANTÉ DU PARC DES TULIPIERS

Le groupe de travail concernant les espaces verts a été sollicité pour réfléchir à l'aménagement du parcours de santé du parc des Tulipiers. Parallèlement, Monsieur MARCILLE, donateur d'une parcelle accolée au parc des Tulipiers, a également été consulté étant donné qu'une des conditions de cette donation était que le terrain ne soit pas urbanisé.

Madame NÉE-présente le tableau de synthèse des prestataires auxquels le groupe s'est adressé pour obtenir des devis concernant la construction du parcours de santé :

- Un devis en tranche ferme auprès de l'entreprise PAYSAGES DE L'ESTUAIRE avec 630 m2 de chemin piéton en sable stabilisé pour 50 385,67 € HT et un montant en tranche conditionnelle de 23 500,96 € HT
- Un autre devis en tranche ferme auprès de l'entreprise DR, travaillant avec le fournisseur LAPPSET avec 525 m2 de chemin piéton en sable stabilisé pour 44 271,55 € HT et un montant en tranche conditionnelle de 24 485,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, CHOISIT la proposition en tranche ferme uniquement de l'entreprise PAYSAGES DE L'ESTUAIRE pour un montant de 50 385,67 € HT.

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE**

